

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN SCOLAIRE FLAYAT - ST MERD -

PROCES VERBAL DE LA REUNION

Du 19 juillet 2019

A 9 H A ST MERD LA BREUILLE

Date de convocation : 12 juillet 2019

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Bassin Scolaire de FLAYAT - ST-MERD s'est réuni le dix-neuf juillet deux mille dix-neuf à 9 h sous la présidence de MICHON Marie-Hélène.

PRESENTS : MH. MICHON - D. VEDRINE – S. DESMICHEL – J Y. HOUARD - B. REUGE – G. ROCHE -

EXCUSES : A. DUTHEIL (suppléant de L. Chambragne) - M. VEYSSET -

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2019
Convention de délégation de la compétence transports scolaire
Rentrée scolaire 2019 - 2020
Questions diverses

La présidente ouvre la séance.

Le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2019 est approuvé.

Convention de délégation de la compétence transports scolaire :

Madame la Présidente fait part aux membres présents du comité syndical qu'une convention de délégation de la compétence des transports scolaires doit être signée avec la Région. Cette convention a pour objet de préciser le périmètre et les modalités selon lesquels la Région Nouvelle Aquitaine délègue à l'Autorité Organisatrice de 2^e rang certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires. Elle prendra effet au 1^{er} juin 2019 pour une durée de 3 ans.

Les élus, à l'unanimité, valide cette nouvelle convention et autorise Mme la Présidente à signer ladite convention.

Rentrée scolaire 2019 – 2020 :

La présidente présente aux membres les circuits et point d'arrêt du transport scolaire pour la prochaine rentrée.

Après la décision de l'inspection académique du retrait d'un poste à l'école de Flayat pour la rentrée 2019 – 2020 et au vu des changements structurels qu'impose la classe unique avec un effectif de 14 élèves, la Présidente avait demandé par courrier du 17 avril, l'ouverture d'une demi-poste à titre provisoire pour l'année 2019-2020. Cette demande a été refusée. Le 18 juillet, une nouvelle rencontre a eu lieu avec l'inspecteur pour l'informer du nouvel effectif (8 élèves) et de l'incertitude des élus

sur la nomination d'un enseignant ayant les aptitudes à enseigner sur une classe multi niveau, l'inspecteur ayant promis d'être attentif sur la nomination de l'enseignant à Flayat.

Le 11 juillet, Guy Faugeron, Denise Védrine, Jean Yves Houard et M-Hélène Michon ont rencontré les agents Christiane et Marie-Paule pour anticiper sur les années à venir, échanger sur la nouvelle organisation et la répartition des tâches en fonction du nombre réduit d'enfants (8).

Le service garderie fonctionnera dans les mêmes conditions que l'année précédente. Mme la présidente rappelle que la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine a délibéré le 10 avril 2019 pour déterminer l'ensemble des modalités de participation octroyées aux écoles pour les dépenses du « service école » du territoire de la communauté de communes. Une convention sera proposée à la signature concernant l'engagement des deux parties.

Questions diverses : néant

Levée de séance : 10 heures

la Présidente
MH Michon



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
du BASSIN SCOLAIRE
de FLAYAT**

